

POUR NOS CLIENTS PARTICULIERS

LA TVA À L'ARRIVÉE EN FRANCE

Vos matériaux achetés en Turquie n'ont pas de droits de douane. La TVA française, elle, se paie au moment du dédouanement. Voici comment elle se calcule — pour que rien ne vous surprenne le jour de la livraison.

EXEMPLE · UNE CUISINE COMPLÈTE

Prix payé chez le fabricant turc 4 500 €

Transport, dédouanement, livraison 800 €
IZMIR → VOTRE DOMICILE

Base de calcul de la TVA 5 300 €

Droits de douane 0 €
EXONÉRÉS · CERTIFICAT A.TR

TVA française, 20 % + 1 060 €
RÉGLÉE AU DÉDOUANEMENT

TOTAL RÉEL 6 360 €

TROIS QUESTIONS, TROIS RÉPONSES

— QUAND LA PAYEZ-VOUS ?

Au dédouanement, avant la livraison. Nous l'avancons pour vous et nous vous la refacturons à l'euro près, justificatif douanier à l'appui.

— SUR QUOI PORTE-T-ELLE ?

Sur la marchandise et sur le transport. C'est la raison pour laquelle nous annonçons toujours nos estimations toutes taxes comprises.

— ET LES DROITS DE DOUANE ?

Nuls sur les produits industriels, grâce à l'union douanière entre l'Union européenne et la Turquie et au certificat A.TR que nous établissons pour vous.



LA MÊME CUISINE, ACHETÉE EN FRANCE

~~11 000 €~~

VOUS ÉCONOMISEZ

4 640 € · 42 %

VOTRE PROJET, CHIFFRÉ TOUT COMPRIS

Envoyez-nous vos plans ou vos photos : vous recevez une estimation détaillée, TVA et livraison incluses, sous 2 heures.

WhatsApp **06 95 29 58 86**

Tél. 09 54 17 70 52

infos@ftegloballogistic.com